

Pension des Anges de Sheitan

281 route de la Carronnière
01560 SERVIGNAT
06.76.75.20.77

DEMANDE DE RESERVATION

(à renvoyer dans les 10 jours suivants l'acceptation des dates)

Propriétaire	Nom :				
	Adresse :				
	Code postal :		Ville :		
	N° de téléphone :			Portable :	
	Mail :				

En cas d'urgence, prévenir	Téléphone :
----------------------------	-------------

Chien(s)	Race	Né(e) le	Sexe	Stéréalisé(e)	Identification
Nom					
1).					
2).					
3).					

Réservation	Du	/	/	à	h	au	/	/	à	h
-------------	----	---	---	---	---	----	---	---	---	---

Options	Promenade(s)	Education	Forfait pension/Education	Chauffage
Quantité :				

L'acompte demandé est égale à 50% du montant total du séjour (arrondir à l'euro près) soit €. (L'acompte n'est pas remboursable, chèque à l'ordre d'Aurélie LHOPITAL).

Total du séjour :	€
-------------------	---

J'autorise la pension des Anges de Sheitan à prendre des photos de mon animal et à les utiliser sur son site internet	OUI	NON
---	-----	-----

J'autorise la pension des Anges de Sheitan à mettre un autre chien avec le mien	OUI	NON
Si oui, un mâle	une femelle	peu importe

Heures d'ouverture (uniquement sur RDV) : de 9 h à 12 h et de 14h à 18h du lundi au samedi, de 11h à 12h et de 17h à 18h le dimanche et jours fériés. L'accueil téléphonique se fera aux mêmes horaires sauf le dimanche et jours fériés.

Le propriétaire certifie que son animal n'est pas dangereux et indemne de maladie contagieuse depuis plus de deux mois. Les femelles en chaleurs sont refusées.

Bon pour accord le

Signature

OPTIONS ET TARIFS
DE LA PENSION DES ANGES DE SHEITAN

- * Séjour de base (période basse) : 17 €/jour pour 1 chien
28 €/jour pour 2 chiens (dans le même box)
33 €/jour pour 3 chiens (dans le même box)

- * Séjour de base (période haute**) : 20 €/jour pour 1 chien
34 €/jour pour 2 chiens (dans le même box)
42 €/jour pour 3 chiens (dans le même box)

- * Option chauffage (par lampe infra rouge) : 2 €/jour

- * Option promenade : 5 € la balade de 30 minutes
9 € la balade d'1 heure

** période haute : du 1er Juillet au 30 Septembre et du 15 Décembre au 15 Janvier.

REGLEMENT DE LA PENSION DES ANGES DE SHEITAN

1) Ne sont admis que les animaux identifiés et vaccinés. Le dépôt du carnet de santé et de la carte d'identification est obligatoire. **LES FEMELLES EN CHALEURS SONT REFUSEES.**

2) Tout animal doit être traité contre les parasites internes et externes AVANT son séjour (vermifugé depuis moins de 3 mois et traité contre les puces et les tiques depuis moins d'1 mois).

3) L'animal doit être vacciné depuis plus d'un mois et moins d'un an contre les maladies suivantes : ChppIR + Toux de chénil (**pneumodog ou Nobivac KC** uniquement).

4) Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal. La pension se réserve le droit de refuser l'animal si celui-ci est en mauvaise santé ou susceptible d'être contagieux pour les autres pensionnaires.

5) **ABANDON** : Le propriétaire de l'animal s'engage à respecter les dates de séjour annoncées. Tout dépassement doit être signalé à l'établissement, faute de quoi, l'animal sera considéré abandonné au-delà de 15 jours sans nouvelles du propriétaire. La pension sera alors en droit de disposer librement de l'animal et des poursuites seront engagées contre le propriétaire.

6) En cas d'incident de santé, la pension s'engage à faire soigner l'animal. L'intervention d'un vétérinaire concernant des soins particuliers (radios, analyses diverses, hospitalisation, produits pharmaceutiques, ...) reste à la charge du propriétaire. La pension décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal.

7) La Pension n'assure pas le toilettage

8) Le coût de la pension s'entend nourriture comprise pour les chiens. Aucun rabais ou remise ne seront exceptionnellement accordés lorsque le propriétaire tient à fournir la nourriture de son animal.

9) Chaque jour de la réservation sera compté même en cas de départ anticipé. Le jour d'arrivée est facturé. Si le départ s'effectue avant midi, pas de facturation pour cette journée. Si le départ s'effectue après midi, la journée sera facturée

10) Un acompte de 50% est demandé pour la réservation (par chèque l'acompte sera encaissé 1 semaine avant l'arrivée de l'animal). Possibilité de faire un virement bancaire si vous le souhaitez. L'acompte sera encaissé s'il y a désistement et que la pension n'a pas été prévenue au minimum 48h à l'avance.

11) La demande de réservation devra être envoyée accompagnée de l'acompte, **dans les 10 jours** suivants l'acceptation des dates par la pension. Au delà de ce délais, la place sera considérée comme disponible pour quelqu'un d'autre.

HEURES D'OUVERTURE DE LA PENSION (uniquement sur rendez-vous) : 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au samedi, de 11h à 12h et de 17h à 18h le dimanche et jours fériés. L'accueil téléphonique se fera aux mêmes horaires sauf le dimanche et jours fériés.

Ce contrat entre en vigueur le jour des signatures et se prolongera tant que l'animal ou les animaux sus indiqués seront susceptibles d'être clients à la Pension des Anges de Sheitan.

Fait à le.....

Signature